



## CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, Frédéric DIDIER, Maire de Vémars (5 rue Léon Bouchard – 95470), certifie qu'une erreur matérielle est intervenue dans la délibération n°48.2025 du Conseil Municipal du 27 novembre 2025 quant au résultat des votes.

Il convient de lire que la délibération est adoptée **à la majorité pour dont 3 voix contre (Mmes DUFLOS et NICOLAS, M. GOLETTA)**, en lieu et place des 3 abstentions des élus précédemment cités.

Le présent certificat est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Il sera annexé à la délibération n°48.2025 et retranscrit au registre.

A Vémars, le 22 décembre 2025.

Le Maire  
FRÉDÉRIC DIDIER  
V.O.

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission en préfecture  
Le 22/12/2025  
Publication le 23/12/2025